

DOSSIER d'INSCRIPTION 2022-2023



PIÈCES À FOURNIR

- ◆ Feuille d'inscription. **Toutes les rubriques doivent être remplies en particulier :**
 - une **adresse E-mail** : votre licence sera envoyée par courriel par la FFA ainsi que les infos du club.
 - Les **autorisations** (signature): pour les mineurs (parentale) et pour les majeurs.
- ◆ Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de **moins de 6 mois**
 - ou questionnaire de santé FFA pour un renouvellement (moins de 3ans)de la licence au CASA ou pour les mineurs
- ◆ Règlement de la cotisation à l'ordre du CASA.
- ◆ Photocopie de la carte d'identité ou Passeport (uniquement pour les nouveaux licenciés)

*Rem : vous pouvez remplir la fiche d'inscription sur le fichier Excel (site du CASA), puis la signer.
(Ainsi vous pourrez garder le fichier pour les autres années en changeant l'année)*

Pièces supplémentaires (pour ceux qui feront des déplacements pour le CASA avec leur véhicule) :

Photocopie de permis de conduire et de la carte grise.
(A renouveler seulement en cas de changement pour les anciens)

MONTANT DES COTISATIONS :

Baby-Eveils-Poussins = **160 €** (tenue comprise)

Benjamins à Masters = **175 €** (tenue comprise)

Renouvellement de licence Babys à Masters = **150 €**

Tarif Tenue supplémentaire = 25 €

Rem : Suivant les catégories ,une somme de 45€ à 90€ est reversée entre le CVA , la LPA et la FFA

- **Tarif familial** : 20 € de réduction pour le 2^{ème} membre de la famille, 30 € pour le 3^{ème}
 - et le prix de revient fédéral pour les suivants.
- **Facilités de paiement** : Les **chèques loisirs Avignon**, les coupons ANCV , le dispositif PASS SPORT(reconduit) et un paiement étalé sont acceptés.

NB :a) Ne pas agraffer les chèques.

b) Dans le cas de paiement étalé, les chèques étant remis par groupe, vos chèques seront encaissés après la date que vous aurez indiquée au dos, mais peut être bien après, en tenir compte pour votre gestion.

c) Pour les chèques loisirs, veillez à ce qu'ils soient **tamponnés** par les centres sociaux de la Mairie d'Avignon.

-Parrainage : Toute personne ramenant un nouvel adhérent (hors membre de la famille) recevra une réduction de 20€ sur le montant de sa cotisation (cf coupon parrainage).